



**LE COMITÉ DE GESTION
DE LA CAISSE DES ÉCOLES
DU 18^{ème} ARRONDISSEMENT**

Séance du 12 mars 2018

Objet : Autorisation à signer un avenant au contrat de DSP

Exposé des motifs

Le droit européen a souhaité harmoniser et sécuriser la manipulation des données personnelles par les organismes publics et privés.

La nouvelle réglementation sur la protection des données (règlement 2016-679) entrera en vigueur le 25 mai 2018. Il concerne l'ensemble des données attenantes à un individu. Ce texte invite les détenteurs d'informations à caractère personnel à être davantage vigilantes concernant l'exploitation des données.

Le texte a notamment pour objectif de consolider les droits des personnes physiques, et vise à responsabiliser les organismes qui traitent les données à caractère personnel pour faire face aux risques liés à leur manipulation (cyber risque par exemple).

Parmi les nouveautés mises en place dans cette législation, on compte notamment le droit à l'oubli.

La Caisse des écoles gère des données en masse, avec, pour chaque année scolaire, quelques 14 000 élèves inscrits à la cantine. Certaines familles peuvent présenter une créance et font alors l'objet de poursuite de la part du délégataire. Afin de sécuriser le contrat de DSP actuel et de se conformer aux exigences du règlement qui va entrer en vigueur, nous proposons aujourd'hui la signature d'un avenant au contrat, permettant d'inclure une mention renvoyant à la nouvelle réglementation et au droit à l'oubli.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver les modifications proposées et d'autoriser le Président à signer l'avenant au contrat correspondant.

Annexe : projet d'avenant au contrat de DSP

Délibération

Le Comité de gestion,

- Vu le CGCT, notamment les articles L 1411-1 et suivants ;
- Vu la délibération D 11-2013 du 5 juin 2013 par lequel Monsieur le Président de la Caisse des écoles est autorisé à signer un contrat de délégation de service public de la restauration scolaire avec la société SOGERES ;
- Vu le projet de délibération du 12 mars 2018 par lequel Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité de gestion l'avenant au contrat de délégation de service public de la restauration scolaire ;

DÉLIBÈRE

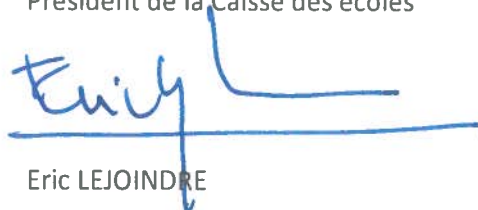
Article 1^{er}. – Le Comité de gestion approuve les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public pour la restauration scolaire 2013-2018 avec la société Sogeres.

Article 2. – Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- A Monsieur le Préfet de la Région Ile de France, Bureau du Contrôle de la Légimité,
- A Madame la Directrice des Affaires Scolaires de la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 12 mars 2018

Le Maire du 18^{ème} arrondissement
Président de la Caisse des écoles



Eric LEJOINDRE